



LETTRE D'INFORMATIONS

Aux parents de l'école maternelle F. DOLTO de ANGRES

Bonjour à Tous,

Voici ce qui a été décidé en réunion ce mardi 26 mai 2020 et qui sera acté par un Conseil d'école extraordinaire ce vendredi 29 mai 2020.

Les écoles de la ville de ANGRES, en accord avec les autres communes de la ceinture verte et les préconisations du Conseil scientifique, **ne ré-ouvriront pas leurs portes le 2 juin 2020 sauf pour les enfants de personnes prioritaires :**

Groupe A. *Les professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie* (les personnels des établissements de santé ; les professions de santé libérale ; tous les personnels et services sociaux et médico-sociaux dont font partie les personnels de crèche et les assistants maternels ; les personnels affectés aux missions de l'ASE et de PMI relevant des conseils départementaux ; les agents de l'état chargés de la gestion de la crise et les professionnels et bénévoles de la filière dépistage).

Groupe B. *Les parents prioritaires dont les demandes de réintégration doivent être traitées prioritairement :* les enseignants et personnels des établissements scolaires et périscolaires ; les couples bi-actifs dont au moins un des deux parents ne peut télétravailler. Et les familles monoparentales quelle que soit la situation professionnelle du parent.

Le protocole sanitaire :

Je vous invite à relire le protocole sanitaire qui vous a été à nouveau envoyé avec cette lettre d'informations. Ce protocole est toujours aussi contraignant pour les adultes mais surtout pour les enfants. Les écoles sont fermées jusqu'à nouvel ordre sauf pour les enfants prioritaires, avec un service de garderie (à 7h30 le matin et jusqu'à à 18h15 le soir) et surveillance du repas (fourni par les parents dans un premier temps) à la salle polyvalente de l'école CURIE.

Merci à eux de se manifester très rapidement (avant ce jeudi 28). Les personnes du groupe A donneront leurs jours et horaires d'astreinte, afin que l'équipe puisse préparer d'accueil de leur enfant. Pour les personnes du Groupe B, nous serons peut-être contraints d'établir un roulement selon le nombre d'enfants à accueillir.

Pendant cette fin d'année,

Vous serez contactés pour venir récupérer les affaires de vos enfants à un horaire strict. Les enseignantes vous tiendront informés. Vous pourrez également, en vous manifestant auprès de l'enseignante de votre enfant, venir chercher les photocopies des activités pour la continuité pédagogique à la maison.

Vous pourrez venir chercher une attestation stipulant que l'école est fermée par arrêté municipal, si vous en avez besoin pour votre employeur et ainsi poursuivre le télétravail.

La communication : L'équipe éducative reste à votre disposition

par téléphone : 03 21 45 24 46 ou mail à l'adresse de l'école : ce.0624151a@ac-lille.fr

Pour les questions périscolaires (restauration, garderie) vous devrez prévenir la Mairie.

Bien cordialement,
Mme Vasseur